

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VITRAC
SEANCE DU 23 MAI 2023

Présents : Frédéric TRAVERSE, Brigitte JALÈS, Daniel CHAZARAIN, Valérie ESCALIER, Garance FIZELIER, Jean-Claude DELIBIE, Philippe GALODÉ, Eric GAUTHIER, Arnaud LASSERRE, Serge MATHIEU, Sandrine PLAZA, Philippe GORLIER, Olivier DELASSUS

Absents excusés : Laura LEVERRIER (procuration à M. Serge MATHIEU)

Le secrétaire de séance est Monsieur Eric GAUTHIER

Le Maire ouvre la séance à 18h45.

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil du 11 avril 2023 :

Vote : approuvé à l'unanimité

- 2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Achat de la licence IV à la SARL Le Clos Roussillon pour un montant de 13 000€

- 3- Acceptation du don de M. Wael PHARAON :

La commune de Vitrac a perçu, le 24 avril dernier, une somme de 50 000 €. Ce don a été effectué par M. PHARAON et il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou pas ce don.

Vote : approuvé à l'unanimité et le conseil municipal remercie M. Pharaon pour ce don que la commune utilisera pour effectuer des investissements.

- 4- Désignation de nouveaux délégués au sein du Comité National d'Action Sociale :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vitrac adhère au CNAS. Par délibération du 2 juin 2020, un délégué du collège des élus et un délégué du collège des agents ont été désignés : M. Philippe Galodé, pour le collège des élus, et Madame Françoise Lasserre pour le collège des agents.

Mme Lasserre ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de nommer un nouveau délégué des agents. Monsieur le Maire propose de désigner Mme Valeille Isabelle en qualité de délégué des agents.

Vote : approuvé à l'unanimité

5- Renouvellement des projecteurs 112 et 113 :

Ces projecteurs ont été volés. Un adjoint est allé porter plainte à la gendarmerie et il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter le SDE 24 pour l'installation de nouveaux projecteurs. L'installation des nouveaux projecteurs sera prise en charge intégralement par le SDE 24.

Vote : approuvé à l'unanimité

6- Aliénation de la portion de chemin situé à Montfort et mise en vente :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Daniel CHAZARAIN.

Lors de la séance du 8 mars 2022, le conseil municipal a décidé de lancer une enquête publique en vue de la cession d'une partie du chemin rural situé entre les parcelles C845 et C846, d'une superficie d'environ 30m², à Montfort.

L'enquête publique a eu lieu du 1^{er} au 15 mars 2023 et le commissaire enquêteur a rendu son rapport.

La société AGEFAUR sera destinataire de la délibération du conseil municipal et pourra ainsi procéder à la numérotation de la nouvelle parcelle.

Aussi, Monsieur le Maire propose l'aliénation définitive de cette portion de chemin et la mise en vente de la parcelle ainsi créée.

Vote : approuvé à l'unanimité

7- Dépôt d'une demande DETR pour l'installation de la pompe à chaleur du multiple rural et validation du plan de financement (en lieu et place du fonds vert) :

M. le Maire laisse la parole à Mme Brigitte JALÈS.

La commune a souhaité remplacer l'actuelle chaudière à gaz du multiple rural par une pompe à chaleur bien plus performante en termes d'économie d'énergie et de production de gaz à effets de serre.

Le Conseil Municipal a ainsi délibéré le 29 mars 2023 pour valider le projet d'installation de cette pompe à chaleur. Le montant des travaux a été estimé à 18 406 € HT.

Une demande au titre du fonds vert a été déposée mais les services de la Préfecture nous ont indiqué que le dossier ne serait pas retenu et qu'il convenait de le déposer au titre de la DETR.

Une aide de 40% peut être obtenue, et le plan de financement serait le suivant :

Aide DETR (Subvention de 40% demandée) :	7 362 €
Autofinancement :	11 044 €
Total du financement HT :	18 406 €

Une aide sera également demandée au Conseil Départemental.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à procéder au dépôt de cette demande et à valider le plan de financement susvisé.

Vote : approuvé à l'unanimité

- 8- Dépôt d'une demande DETR pour la rénovation de la façade de la maison médicale A ainsi que de la porte d'entrée, et validation du plan de financement (en lieu et place du fonds vert) :

M. le Maire laisse la parole à Mme Brigitte JALÈS.

La Maison Médicale A a été installée au début des années 2000 et il est nécessaire de rénover la façade ainsi que la porte d'entrée (installation d'une porte automatique) afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Le Conseil Municipal a ainsi délibéré le 29 mars 2023 pour valider le projet d'installation d'une porte automatique habillée d'un bardage bois et zinc quartz. Le montant des travaux a été estimé à 15 811 € HT

Une demande au titre du fonds vert a été déposée mais les services de la Préfecture nous ont indiqué que le dossier ne serait pas retenu et qu'il convenait de le déposer au titre de la DETR.

Une aide de 40% peut être obtenue et le plan de financement serait le suivant :

Aide DETR (Subvention de 40% demandée) :	6 324 €
Autofinancement :	9 487 €
Total du financement HT :	15 811 €

Une aide sera également déposée auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à procéder au dépôt de cette demande et à valider le plan de financement susvisé.

Vote : adopté à l'unanimité

- 9- Décision modificative n°1 Budget communal 2023 et décision modificative n°1 Budget Multiple Rural 2023 – Subvention au budget multiple rural 2023 :

M. le Maire laisse la parole à Mme Brigitte JALÈS.

Les travaux ont été réalisés au multiple rural mais certains achats de matière première doivent être payés en section de fonctionnement, laquelle n'a pas été suffisamment pourvue. Aussi, Madame Jalès propose le versement d'une subvention de 10 000 € du budget principal au budget annexe multiple rural.

Les écritures seraient les suivantes :

Budget communal 2023 :

- Chapitre 011 :
 - Compte 60611 : - 1 000 €
 - Compte 60621 : - 2 000 €
 - Compte 60632 : - 1 000 €
 - Compte 6064 : - 1 000 €
 - Compte 615228 : - 2 000 €
 - Compte 615231 : - 2 000 €
 - Compte 6257 : - 1 000 €
- Chapitre 65 : compte 657363 : + 10 000 €

Budget annexe multiple rural 2023 :

- Chapitre 74 : compte 74748 : + 10 000 €
- Chapitre 011 compte 60632 : + 10 000 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette décision modificative n°1 du Budget Communal 2023 et la décision modificative n° 1 du budget Multiple Rural 2023.

Vote : approuvé à l'unanimité

10-Attribution d'une deuxième place de taxi sur la commune :

La commune a délibéré pour autoriser la création d'un emplacement de taxi en février 2008. La commune est à nouveau sollicitée par un administré qui souhaite installer son activité de taxi et demande l'autorisation de stationnement sur Vitrac. Il convient donc de délibérer sur la création d'un second emplacement.

Bien entendu, la commune examinera la candidature de cet administré et veillera à ce que tous les critères nécessaires soient remplis.

Vote : approuvé à l'unanimité

11-Adoption d'une motion catastrophe naturelle relative à la tempête de grêle sur le ribéraçois :

Les habitants du Ribéraçois ont subi, voilà plus de dix mois, de violents dégâts suite à la grêle qui s'est abattue sur le territoire. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'a malheureusement pas pris en compte la grêle.

A ce jour, la situation des administrés, des exploitations agricoles, des artisans et aussi des collectivités locales n'est toujours pas réglée.

Monsieur le Maire propose de voter une motion afin que les conséquences de ces phénomènes climatiques soient prises en charge par l'état, et ce afin de permettre aux populations concernées ainsi qu'aux institutions locales de pouvoir retrouver la jouissance de leurs biens sans amputer lourdement leurs finances.

Vote : adopté à l'unanimité

12-Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et du CIAS Sarlat-Périgord Noir :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Philippe GALODÉ.

Ce dernier présente le rapport d'activité 2022 du CIAS et rappelle qu'un exemplaire est consultable à l'accueil de la mairie. Les faits marquants ont été les suivants en 2022 : besoins croissants sur le portage de repas, problèmes importants sur l'aire des gens du voyage car peu de recettes et beaucoup de dépenses dues aux dégradations, partenariat avec un garage social, CIAS Tour reçu sur la commune en novembre 2022, création de « la conciergerie d'ici », etc...

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la CCSPN. Un exemplaire de ce rapport est consultable en mairie.

13-Questions diverses :

- Visite de la délégation « Villes et villages fleuris » entre juin et septembre : la commune y participe-t-elle ?

Le conseil précise que la délégation sera reçue mais que la commune n'ira pas forcément plus loin dans la démarche d'obtention d'une deuxième fleur.

- Un voyage pédagogique linguistique a été organisé du 30 avril au 6 mai 2023 par le Lycée, en Irlande, dans le cadre du programme de Terminale des élèves qui suivent les enseignements de spécialité Langue, Littérature et Culture Etrangère en Anglais, Histoire-Géo Géopolitique et Sciences Politiques, et Humanités, Littérature, Philosophie.

La participation au séjour était de 610 euros par élève.

Le lycée demande, pour les élèves concernés par ce séjour (ils sont au nombre de trois sur la commune) une aide personnalisée.

Après discussion, il est proposé de verser au lycée la somme de 50€ par élève, soit 150 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

- Lanterne des Morts : dans le schéma initial, il manquerait une pièce sur la partie haute. Après recherches et discussion, la Lanterne restera tel quelle.
- Désignation d'un élu pour assister au tirage au sort, à Proissans, des jurés d'assises : M. Galodé est désigné ;

La séance est levée à 20h33

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE.



